

16 Le greffier ou le responsable de l'organe compétent a recu le formulaire sous le numéro 24483/2017 du registre chronologique des dépôts.

17 La régularité de la demande a été vérifiée en application de l'article 44 de l'Acte uniforme portant sur le droit commercial général par le Greffier ou le responsable de l'organe compétent qui a :

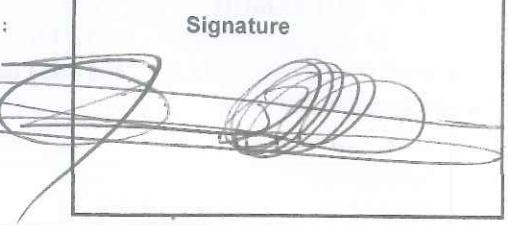
Immatriculé au RCCM la personne physique sous le numéro CI-ABJ-2017-A-21904 et délivré un accusé d'enregistrement
 Rejeté la demande au(x) motif(s)

Intercalaire (s) complétant la rubrique (s) n° (s) OUI NON (si OUI, nombre de pages intercalaires : -----)

Fait à ABIDJAN Le 05/09/2017 (JJ/MM/AAAA)
 signature du Greffier (Nom, prénoms, titre et juridiction) ou du responsable de l'organe compétent :

Maître BAÏ Demysère
 Attaché des Greffes et Parquets
 Tribunal de Commerce Abidjan

Signature



(En cas de rejet de la demande par le greffier ou le responsable de l'organe compétent) Le demandeur atteste que le présent formulaire y compris le(s) intercalaire(s) y relatifs (s'il y a lieu) comportant les motifs du rejet de sa demande lui a été remis le JJ/MM/AAAA et reconnaît que cette remise vaut notification de ce rejet. (Signature du Demandeur)

RUBRIQUE 7

Suite des activités

-vente et distribution de produits alimentaires et agro-alimentaires; vente de matériels informatiques, de fourniture de bureau; achat et vente de matériels de construction, d'articles et produits divers ; construction et travaux publics, gestion immobilière

